

Bientôt les premiers coups de pelle pour la mégapris on de Haren

■ Elle remplacera les prisons de Forest, Saint-Gilles et Berkendael. La construction doit démarrer en octobre.

Bientôt le feu vert pour la construction de la prison de Haren, un complexe pénitentiaire de 1200 places qui doit remplacer les établissements vétustes de Saint-Gilles, Forest et Berkendael. Le conseil communal de la Ville de Bruxelles avait refusé en octobre 2015 de déplacer le chemin vicinal du Keelbeek, qui coupe le site en deux, rendant impossible l'érection du bâtiment. Sans cet accord, la Région de Bruxelles-Capitale ne pouvait pas délivrer rapidement le permis d'urbanisme indispensable pour que le village pénitentiaire de Haren sorte de terre.

L'Etat et le consortium Cafasso (soumissionnaire préférentiel pour la construction de la prison de Haren) ont donc dû introduire des plans adaptés, tant pour le permis d'urbanisme que pour la déviation du chemin du Keelbeek. L'enquête publique sur ces projets modifiés se clôture ce vendredi 20 mai à minuit. Une nouvelle réunion de la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles est fixée au mercredi 1^{er} juin.

Maigres compensations

Du côté des riverains et des opposants à la mégapris on, c'est toujours "non". La mobilisation de citoyens, d'associations, de défenseurs de l'environnement, de magistrats, d'avocats... ne faiblit pas. Ils sont toujours opposés à ce projet jugé trop grand, trop cher –on évoque un coût de 3 milliards d'euros sur 25 ans–, trop éloigné du palais de justice, opaque et sans débat démocratique.

Il nous revient que du côté de la Ville de Bruxelles, la donne a changé. Satisfaite par les modifications, elle accepterait finalement de dévier le sentier pluriséculaire du Keelbeek.

Une surprise ? Pas vraiment. Le "non" de la Ville ne visait pas, en priorité, à défendre l'intérêt urbanistique et environnemental des riverains de Haren mais à se positionner dans une partie de bras de fer avec le gouvernement fédéral. Objectif visé par

le bourgmestre PS Yvan Mayeur : décrocher le plus possible de compensations, financières, avant de lâcher le sentier du Keelbeek.

La Ville rêvait de s'emparer du Petit-Château, qui abrite un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, planté le long du canal, à proximité du nouveau piétonnier, pour assouvir son appétit immobilier. Ce n'est plus à l'ordre du jour – on n'a pas aujourd'hui de solution pour loger ailleurs les réfugiés.

Mais la Ville aurait tout de même obtenu, pour les Harenois, un parc de 2 hectares, à proximité de la prison, une passerelle pour les piétons qui surplomberait les voies des deux gares de Haren (Zuid et Centraal), ainsi qu'une rénovation des quais. Le fameux chemin serait par ailleurs élargi et rendu plus convivial. "Des cacahuètes", proteste un riverain farouchement opposé au projet. La Ville de Bruxelles, cependant, ne dispose que de peu de leviers pour faire valoir ses intérêts. "La Région bruxelloise, souhaitant valoriser les sites de Forest et Saint-Gilles, peut parfaitement transformer ce chemin en chemin régional et en prendre la tutelle", glisse une source proche du dossier. "Nous faisons le maximum pour obtenir des compensations pour Haren et le nouveau projet rencontre pratiquement toutes nos objections", commente Geoffroy Coomans (MR), échevin de l'Urbanisme. La Ville, sur le fond, reste toutefois opposée à ce projet.

Des recours risquent encore d'être introduits mais les derniers obstacles politiques sont levés, assure un fin connaisseur du dossier. Les permis seront délivrés sans doute avant l'été et les premiers coups de pelle donnés fin octobre, pronostique-t-il.

An.H. et M. Co.

La Ville de Bruxelles ne serait plus opposée à la déviation du sentier du Keelbeek.

Koen Geens tente de résoudre l'équation des prisons

Les condamnations pleuvent contre l'Etat belge sommé de garantir un service minimum aux détenus pendant la grève des agents. Jeudi, 74 prisonniers de Leuze et Tournai ont encore obtenu gain de cause devant le tribunal civil avec une astreinte de 1 000 à 20 000 euros par infraction constatée.

Une action collective de détenus des prisons wallonnes et bruxelloises, dont les surveillants se croisent les bras depuis plus de trois semaines, est même en préparation, selon M^{re} Alexander Hamels et Redouane Zerfani. Objectif : rassembler tous les griefs pour déposer une plainte commune. De nouveaux dossiers relatifs aux scandaleuses conditions de détention parviennent tous les jours à leur cabinet.

De son côté, le ministre CD&V de la Justice Koen Geens recevait jeudi à 17h (pour la huitième fois !) les représentants syndicaux des gardiens de prison pour tenter de mettre fin à

la grève. Cela n'est pas simple. Le dossier révèle plusieurs fractures communautaires. Les directeurs de prisons flamands qui soutiennent la rationalisation (réduction de 10 % du personnel) se sont déjà engagés dans le processus "travailler autrement" cher à Koen Geens là où les directeurs francophones freinent des quatre fers et se rangent plutôt derrière le mouvement de grève. A l'entrée de la réunion au cabinet de Koen Geens, le syndicat socialiste flamand répétait ne pas vouloir revenir au cadre de personnel de 2014, ce que revendiquent précisément les confrères francophones. Voilà qui complique encore l'équation à résoudre par le ministre de la Justice. On ne savait pas grand-chose, hier soir, des nouvelles propositions que le Premier ministre Charles Michel affirme avoir mises sur la table.

An.H.

Commentaire

Un peu plus de la même chose...

Par **Annick Hovine**

Il y aura – au cours de la nuit ?, la nuit prochaine ? plus tard encore ? – forcément une issue aux négociations entre le ministre CD&V de la Justice, Koen Geens, et les syndicats des surveillants de prison francophones. Ils finiront par s'accorder sur le volume d'emploi du personnel pénitentiaire, les conditions de travail. Il faudra ensuite que la base accepte le "deal" négocié par les dirigeants syndicaux. Ce n'est pas gagné.

Les gardiens finiront par rentrer en prison et reprendre leur poste.

Ouf ? Oui, évidemment. Il faut que cette grève désastreuse pour les détenus, moins bien traités que du bétail, s'arrête. Il faut rétablir leurs droits : à manger, à se doucher, à prendre l'air, à parler avec leurs femmes et leurs enfants... pour ne pas devenir fous dans 9 mètres carrés. Sinon, il y aura d'autres morts, d'autres tentatives de suicide.

Mais si on ne fait rien d'autre, le problème de fond restera entier. Il sera juste enterré, "enfermé" à nouveau avec les détenus. On oubliera vite l'émoi suscité par cette crise grave et sans précédent. Elle devrait pourtant servir d'électrochoc et poser les vraies questions. Quel est le sens de la prison ? Qu'y fait-on pour que les détenus en sortent meilleurs que le jour de leur incarcération ? Où sont les moyens prévus pour la réinsertion ? Quelle est l'utilité de ce temps d'arrêt quand on sait que des condamnés analphabètes ressortent sans pouvoir lire et écrire après 10 ans de détention ? Les poser, c'est poser, crûment, le constat d'échec de la peine carcérale.

La réponse du politique se résume pourtant, depuis 20 ans, à un peu plus de la même chose qui ne fonctionne pas – cela se saurait. Les dernières propositions formulées par le ministre Geens vont dans ce sens : on va construire de nouvelles prisons, ouvrir des centaines de cellules, investir encore dans les briques, les caméras, les portiques de sécurité... Pour ça, on trouve – beaucoup – d'argent sans – beaucoup – rechigner.

Et si on arrêtait cet aveuglement expansionniste ? A quand un Masterplan pour enfin concrétiser le fameux "plan de détention", qui prévoit que le condamné et ceux qui l'encadrent s'activent, dès le premier jour d'incarcération, à ce que la sanction derrière les barreaux soit un temps utile, qui mène à la réinsertion ? Ce dispositif existe. Il figure même en toutes lettres dans une loi de principes (la loi Dupont) votée au Parlement en 2005. Sur papier, c'est juste parfait. Mais jusqu'ici, on n'a jamais trouvé les moyens pour l'appliquer. Qu'attend-on ? Un peu de volonté et beaucoup de courage politiques.